

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

Délibération n° 2024-07-105

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **16**

Nombre de procurations : **4**

**Votes** : **20**

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt décembre deux-mil-vingt-quatre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelynne, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations :**

THOUMY Denis procuration à CHAVANA Jean-Luc

EBOLI Laure procuration à MANDON Geneviève

BESSION Hélène procuration à SANTIAGO François

ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20241220-2024-07-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

**Absents excusés :**

**Secrétaire :**

TEYSSIER Michel

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CAPTURE DES CARNIVORES  
DOMESTIQUES ERRANTS**

Monsieur le Maire informe que le bureau du comité syndical du 16 novembre dernier a accepté les demandes d'adhésion des communes de Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Régis-du-Coin et Jonzieux et a refusé l'adhésion de la commune de Saint-Martin-de-Valamas.

Le Conseil Municipal de chaque commune déjà adhérente au Syndicat doit se prononcer sur les adhésions dans les trois mois qui suivent la décision du bureau.

Vu les délibérations et les rapports d'incidence produits par les trois communes candidates ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les demandes d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants des communes de Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Régis-du-Coin et Jonzieux et le refus d'adhésion de la commune de Saint-Martin de Valamas.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 20 décembre 2024.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

